

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE SAINT-CHARLES DURANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE MENUISERIES AU MUSEE PIERRE NOEL

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodatie,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,
CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du présent arrêté et jusqu'à la fin des travaux de remplacement des menuiseries du musée Pierre Noël, pour permettre la mise en place de camions,

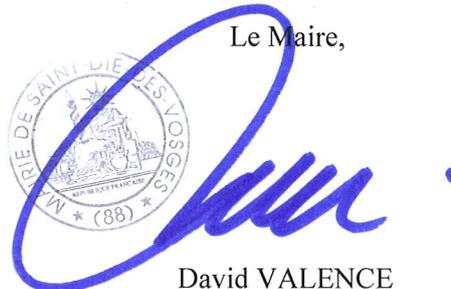
• Le stationnement sera interdit rue Saint-Charles sur les 2 premiers emplacements au niveau du Musée Pierre Noël.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 28 septembre 2015

Le Maire,



David VALENCE